

Audit logement

Visite environ 4 h. Document remis environ 1 semaine après la visite.



Utilisez la même liste que pour le certificat PEB. Pour l'audit, prévoyez aussi les documents suivants, s'ils existent et si vous les avez.

En plus de la liste PEB

- ☐ Les plans d'architecte de l'habitation, avant et après rénovation
- ☐ Le certificat PEB existant, le cas échéant
- ☐ L'attestation de contrôle de l'installation électrique
- ☐ L'attestation de contrôle de l'installation de gaz naturel
- ☐ Les devis des entrepreneurs et les détails techniques des travaux envisagés
- ☐ Le dernier rapport d'entretien de la chaudière

Quelques jours avant

- ☐ Si votre habitation a déjà un certificat PEB, envoyez-m'en idéalement une copie de la première page : je prépare l'audit plus efficacement

Inutile d'avoir tous ces documents : préparez ceux qui s'appliquent à votre situation.

Mes notes

Geoffrey Delferrière

Ingénieur civil mécanicien (UCLouvain), agréé en Région wallonne

0479 96 01 73, pebcerti73@hotmail.com

pebcerti.be